



CAISSE D'ÉPARGNE

LOIRE DROME ARDECHE

Index égalité professionnelles entre les femmes et les hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, nous publions notre index égalité professionnelle, entre les femmes et les hommes.

Cet index est calculé sur la base de 5 indicateurs :

- l'écart de rémunération femmes-hommes
- l'écart de répartition des augmentations individuelles
- l'écart de répartition des promotions
- le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
- le nombre de personnes du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Sur la base de l'exercice 2020, l'indice de la CELDA est de **94 points sur 100**,

Cet index est en **progression** pour la CELDA de 1 point par rapport à l'année 2019.

Ce bon résultat marque de manière significative **notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle femmes /hommes** que nous menons déjà depuis plusieurs années.

Nous continuerons à œuvrer dans ce sens pour augmenter notre taux l'année prochaine.